



Dépassements d'honoraires acte chirurgie

Par **marc ledion**, le **27/11/2015 à 10:53**

Bonjour.

J'ai du subir une intervention en juin. Lors de la consultation préalable, la secrétaire m'a indiqué un dépassement d'honoraire et m'a demandé de me renseigner auprès de ma mutuelle du taux de remboursement. Ce taux étant de 150% je l'ai communiqué a cette personne qui m'a dit que cela irais. J'avoue a cette époque être plus préoccupé par cette intervention inattendue et lourde, que par la vérification des dires de cette personne. On me demande donc un chèque de 1500 euros (montant du dépassement) qui serait couvert par ma mutuelle.

Résultat: Ma mutuelle ne me rembourse que 246,63 euros, et le reste est a ma charge.

Comment me retourner contre le secrétariat du chirurgien?

Merci